

*Initiatives ministérielles*

Une autre chose que je remets en question est le fait que, d'après les compagnies d'assurances, les banques et les sociétés de fiducie et de prêt, la concurrence internationale menace leur survie même. Est-ce si important que ça pour notre économie? Est-ce si important que ça pour le commun des mortels? Est-ce si important pour vous, monsieur le Président, quand vous assurez votre voiture ou votre maison? Est-ce si important pour la majorité des Canadiens?

En définitive, il n'y a de bon gouvernement qu'avec le consentement de la majorité. Par conséquent, la majorité de la population devrait profiter des changements qu'on va apporter à ces établissements. Nous estimons que ce ne sera pas tout à fait le cas.

Ces projets de loi vont être renvoyés à un comité. J'espère que le comité va les étudier et les modifier de manière qu'ils protègent les consommateurs, les clients et les petits entrepreneurs contre les établissements financiers, plutôt que l'inverse. J'espère que le comité va les étudier et veiller à ce que les modifications qui seront apportées aux institutions ainsi que la possibilité d'établir des liens plus étroits entre elles auront pour effet de protéger les consommateurs et ceux qui ont le plus souvent recours à elles. J'espère qu'il ne permettra pas à ces institutions de profiter injustement de la situation.

Quand il allait à la ville, mon père avait coutume de dire: «Je me demande pourquoi tous les grands édifices de cette ville appartiennent aux banques et aux compagnies d'assurances. Ce doit être parce qu'elles nous prennent plus d'argent que les autres.» Je pense qu'il y croit encore. Le gouvernement a le devoir de protéger les consommateurs contre ce genre de choses.

Les modifications apportées dans les dernières versions de la loi sur les banques assurent une moins grande protection qu'auparavant. En tant qu'agriculteur, je puis vous dire, par exemple, qu'il fut un temps où le seul bien exigé en garantie lors de l'achat d'une moissonneuse-batteuse était la moissonneuse-batteuse elle-même. Cinq ans plus tard, la Loi sur les banques a été modifiée de telle façon que je pouvais devoir donner en garantie la moissonneuse-batteuse et tout ce que produisait mon exploitation agricole.

Conformément à la présente Loi sur les banques, si je ne paie pas, la banque ou l'établissement financier saisissent la moissonneuse-batteuse, tout ce que je produis, et ma terre. Tel est le genre de modifications que prévoient les dernières lois sur les banques. Des modifications de ce genre assurent de moins en moins de protection aux gens

qui en ont le plus besoin et de plus en plus à ceux qui possèdent le pouvoir, aux sociétés.

• (1710)

La taille de l'établissement importe moins que la sûreté de ses clients. Elle importe moins que la surveillance. Elle importe moins que la décision du gouvernement de faire pour le mieux. On ne devrait pas modifier ces lois en vue de protéger les établissements financiers ou de leur permettre de réaliser davantage de profits. On devrait les modifier afin de s'assurer que l'économie et les personnes qui font marcher l'économie sont protégées contre les grandes sociétés qui, à notre connaissance, ne font pas preuve de beaucoup de scrupules lorsqu'elles traitent avec les gens.

**Mme Catherine Callbeck (Malpègue):** Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député avec beaucoup d'intérêt. Il a beaucoup parlé de la sécurité des déposants. Chose certaine, c'est l'une des principales préoccupations de notre parti relativement à cette législation sur les institutions financières. Nous ne voulons pas que ce qui est arrivé aux États-Unis se reproduise au Canada.

Je voudrais apporter des éclaircissements sur une des affirmations que le député a faites dans son discours. Il a parlé de sécurité. Prétend-il que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui n'assurera pas aux déposants une meilleure protection qu'à l'heure actuelle?

**M. Hovdebo:** Comme je l'ai dit au début de mes observations, monsieur le Président, ce sont des projets de loi complexes et je n'ai pas l'intention d'aller dans le menu détail. Ce que j'essaie de dire, c'est que dans le passé, c'est sur les instances des banques ou des institutions financières qu'on a apporté des modifications à la législation dans cette enceinte. On a accru leurs pouvoirs aux dépens du consommateur, non seulement en ce qui concerne les prêts, les emprunts et la structure en place, mais également en ce qui a trait à la capacité des institutions en question d'utiliser ces fonds d'une façon qui pourrait menacer les dépôts des particuliers.

**Une voix:** Prenez l'exemple de Standard Trust.

**M. Hovdebo:** Nous avons eu dernièrement de nombreux exemples de cela. J'ignore au juste si les garanties prévues dans ce projet de loi ou ces projets de loi sont meilleures. En tant que législateurs, je crois qu'il nous incombe de nous en assurer et de faire en sorte que nos positions ne nous soient pas dictées par les institutions